

ACTION 2 - SOUTENIR LES INITIATIVES LOCALES PUBLIQUES EN MATIERE DE SERVICES

QUI PEUT DEPOSER UN PROJET?

Communes, EPCI, Centre communal d'action sociale (CCAS), Structure porteuse du GAL, Etablissements publics, Sociétés Publiques Locales

QUELS SONT LES PROJETS ELIGIBLES?

- Les études et outils permettant d'identifier les besoins existants ou émergents et de favoriser l'émergence de services (les études de faisabilité et études d'opportunité, notamment sur la création de maison de santé et de maison de services publics, les études sectorielles : transports, santé, famille, logement, éducation, insertion ; les schémas de services, l'analyse des besoins sociaux, la création d'un observatoire social territorial).
- Les projets à destination de la petite enfance et de la jeunesse (point multi-accueil, périscolaire, crèches, haltegarderie, construction ou requalification immobilière pour mise à disposition de maisons d'assistantes maternelles).

QUELLES SONT LES DEPENSES ELIGIBLES?

- Les diagnostics, études, études préalable aux projets, conseil
- Les frais de personnel liés à une mission spécifique
- Frais de création d'outils d'observation et de documents stratégiques
- Frais de communication, de promotion et sensibilisation
- Les frais de réception liés à l'organisation de réunions publiques et à la location de salles et de véhicules
- Les investissements en matériel et équipements
- . Les travaux
- . **Les aménagements extérieurs** : rénovation de façades et travaux paysagers, achat et pose du mobilier de signalétique/signalisation.

MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

<u>Taux maximum d'aide publique</u> : **80% du montant des dépenses éligibles** (si aucun régime d'aide d'Etat n'est applicable).

<u>Subvention LEADER</u>: jusqu'à 80% des dépenses éligibles

Pour obtenir une subvention LEADER, il faut avoir obtenu au préalable un autre cofinancement public (commune, Conseil Départemental ou Régional...) représentant 20% du montant total de l'aide publique.

POUR VERIFIER VOTRE ELIGIBILITE ET AVANT TOUT COMMENCEMENT DE PROJET, CONNAÎTRE LES TAUX APPLICABLES A VOTRE PROJET, N'HESITEZ PAS A CONTACTER :

Morgane-Mélodie MASSON, animatrice LEADER du GAL du Pays de Sources et Vallées

Par mail : morgane.masson@sourcesetvallees.fr par téléphone au 03.44.43.19.83









